

SECTION G — PHYSIQUE

G08 SIGNALISATION

G08B SYSTÈMES DE SIGNALISATION OU D'APPEL; TRANSMETTEURS D'ORDRES; SYSTÈMES D'ALARME (dispositions pour la signalisation sur les véhicules B60Q, B62D 41/00; systèmes ou dispositifs de signalisation pour les chemins de fer B61L; sur les bicyclettes B62J 3/00, B62J 6/00; coffres-forts ou chambres fortes avec des dispositifs d'alarme E05G; dispositifs de signalisation ou d'alarme dans les mines E21F 17/18; éléments sensibles de mesure, voir les sous-classes appropriées de G01; systèmes de commande du trafic G08G; moyens d'indication visuels G09; dispositifs générateurs de sons G10; systèmes d'appel par radio ou champ de proximité H04B 5/00, H04B 7/00; haut-parleurs, microphones, têtes de lecture pour tourne-disques ou transducteurs acoustiques électromécaniques analogues H04R)

Note(s)

- La présente sous-classe couvre également les moyens pour identifier ou mettre hors d'état de nuire les cambrioleurs ou autres malfaiteurs.
- La présente sous-classe ne couvre pas:
 - le simple fait de munir d'un dispositif de signalisation audible ou visible un appareil de mesure ou de commutation;
 - les systèmes d'alarme pour indiquer qu'une variable spécifique a dépassé une valeur prédéterminée ou est descendue au-dessous de celle-ci, qui sont couverts par la sous-classe appropriée de la classe G01, correspondant à la mesure de cette variable;
 - les dispositifs d'alarme pour des procédés ou des types de machines ou des appareils spécifiques, qui sont couverts par les sous-classes correspondant à ces procédés, ces machines ou ces appareils.
- Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
 - "systèmes" peut également couvrir les dispositifs propres à ces systèmes.

Schéma général

SYSTÈMES DE SIGNALISATION OU D'APPEL	
caractérisés par le mode de transmission du signal.....	1/00
caractérisés par la nature du signal reçu: audible; visible; tactile; combiné.....	3/00, 5/00, 6/00, 7/00
TRANSMETTEURS D'ORDRES.....	9/00
SYSTÈMES D'ALARME	
Répondant à une anomalie de nature non spécifiée.....	23/00
Répondant à plusieurs anomalies de natures différentes.....	19/00
Particuliers; contre le vol; contre l'incendie; autres.....	13/00, 15/00, 17/00, 21/00
Avec transmission vers ou d'un poste central.....	25/00, 26/00, 27/00
Systèmes d'alarme à prédiction.....	31/00
ESSAIS, CONTRÔLE ET CORRECTION D'ERREURS.....	29/00

1/00	Systèmes de signalisation caractérisés seulement par la forme de transmission du signal	5/00	Systèmes de signalisation optique, p.ex. systèmes d'appel de personnes, indication à distance de l'occupation de sièges (présentation des signaux indiquant l'heure G04B 19/00, G04C 17/00, G04C 19/00, G04G 9/00; pour présentation d'information alphanumérique G09F; drapeaux, bannières G09F)
1/02	• utilisant uniquement une transmission mécanique	5/02	• utilisant uniquement une transmission mécanique
1/04	• utilisant une transmission hydraulique; utilisant une transmission pneumatique	5/06	• utilisant une transmission hydraulique; utilisant une transmission pneumatique
1/06	• • hydraulique seulement	5/14	• • avec élément indicateur se déplaçant autour d'un pivot, p.ex. volet à charnière, ailette tournante
1/08	• utilisant une transmission électrique	5/16	• • • avec moyen de rappel nécessitant une opération séparée pour le retour de l'élément indicateur
3/00	Systèmes de signalisation audible; Systèmes d'appel sonore de personnes (indication sonore des signaux donnant l'heure G04B 21/00, G04C 21/00)	5/18	• • avec élément indicateur à déplacement rectiligne
3/02	• utilisant uniquement une transmission mécanique	5/20	• • • avec moyen de rappel nécessitant une opération séparée pour le retour de l'élément indicateur
3/06	• utilisant une transmission hydraulique; utilisant une transmission pneumatique	5/22	• utilisant une transmission électrique; utilisant une transmission électromécanique
3/10	• utilisant une transmission électrique; utilisant une transmission électromagnétique	5/24	• • avec élément indicateur se déplaçant autour d'un pivot, p.ex. volet à charnière, ailette tournante
3/14	• utilisant des explosifs		

- 5/26 • • • avec moyen de rappel nécessitant une opération séparée pour le retour de l'élément indicateur
- 5/28 • • • avec volet ou bras à charnière
- 5/30 • • • avec organes tournants ou oscillants, p.ex. ailettes
- 5/32 • • avec élément indicateur à déplacement rectiligne
- 5/34 • • • avec moyen de rappel nécessitant une opération séparée pour le retour de l'élément indicateur
- 5/36 • • utilisant des sources de lumière visible
- 5/38 • • • utilisant une lumière clignotante
- 5/40 • utilisant de la fumée, du feu ou des gaz colorés (écriture dans le ciel G09F 21/16)
- 6/00 Systèmes de signalisation tactile, p.ex. systèmes d'appel de personnes** (indication tactile du temps G04B 25/02; appareils pour sourds H04R 25/00) [6]
- 7/00 Systèmes de signalisation selon plus d'un des groupes G08B 3/00-G08B 6/00** (combinaisons de dispositifs de présentation avec de la publicité audible G09F 27/00); **Systèmes d'appel de personnes selon plus d'un des groupes G08B 3/00-G08B 6/00**
- 7/02 • utilisant une transmission mécanique
- 7/04 • utilisant une transmission hydraulique; utilisant une transmission pneumatique
- 7/06 • utilisant une transmission électrique
- 7/08 • utilisant des explosifs
- 9/00 Transmetteurs d'ordres, c. à d. moyens permettant à un utilisateur de transmettre un ordre en le choisissant parmi un certain nombre d'ordres différents, p.ex. pour la transmission d'ordres dans les bateaux, du pont à la salle des machines** (dispositifs de signalisation dans les mines E21F 17/18)
- 9/02 • Détails
- 9/04 • • Moyens pour enregistrer le fonctionnement de l'appareillage
- 9/06 • • Moyens pour indiquer un désaccord entre les ordres donnés et ceux exécutés
- 9/08 • mécaniques
- 9/10 • • utilisant un cliquet
- 9/12 • • utilisant un arbre tournant
- 9/14 • hydrauliques, pneumatiques
- 9/16 • • utilisant un cliquet
- 9/18 • • par variation du déplacement du fluide
- 9/20 • • par variation de la pression du fluide
- 13/00 Alarmes contre les cambrioleurs, les voleurs ou tous intrus** (alarmes contre le vol des véhicules B60R 25/10; alarmes contre le vol des bicyclettes B62H 5/00)
- 13/02 • Déclenchement mécanique
- 13/04 • • par bris de glace
- 13/06 • • par essais de crochetage des fermetures (serrures d'alarme E05B 45/00; dispositifs d'alarme sur coffres-forts E05G 1/10)
- 13/08 • • par ouverture, p.ex. de portes, de fenêtres, de tiroirs, de contrevents, de rideaux ou de stores
- 13/10 • • par pression sur les planchers, les revêtements du sol, les marches d'escalier, les guichets ou les tiroirs-caisses
- 13/12 • • par la rupture ou le dérangement de cordes ou de fils tendus
- 13/14 • • par l'enlèvement ou les essais de déplacement d'articles portatifs
- 13/16 • Déclenchement par intervention de vibrations mécaniques dans l'air ou un autre fluide
- 13/18 • Déclenchement influencé par la chaleur, la lumière, ou les radiations de longueur d'onde plus courte; Déclenchement par introduction de sources de chaleur, de lumière, ou de radiations de longueur d'onde plus courte
- 13/181 • • utilisant des systèmes détecteurs de radiations actifs [5]
- 13/183 • • • par interruption d'un faisceau ou d'une barrière de radiations (barrières lumineuses G01V 8/10) [5]
- 13/184 • • • • utilisant des réflecteurs de radiations [5]
- 13/186 • • • • utilisant des guides de lumière, p.ex. fibres optiques [5]
- 13/187 • • • par interférence d'un champ de radiations [5]
- 13/189 • • utilisant des systèmes détecteurs de radiations passifs [5]
- 13/19 • • • utilisant des systèmes détecteurs de radiations infrarouges [5]
- 13/191 • • • • utilisant des moyens de détection pyroélectriques [5]
- 13/193 • • • • utilisant des moyens de focalisation [5]
- 13/194 • • • utilisant des systèmes de balayage et de comparaison d'image [5]
- 13/196 • • • • utilisant des caméras de télévision [5]
- 13/20 • Déclenchement par changement de la pression d'un fluide
- 13/22 • Déclenchement électrique
- 13/24 • • par une interférence avec la distribution d'un champ électromagnétique
- 13/26 • • par la proximité d'un intrus provoquant une variation dans la capacité ou l'inductance d'un circuit
- 15/00 Identification, mise en alarme ou mise hors d'état de nuire des cambrioleurs, des voleurs ou autres intrus, p.ex. en employant des explosifs** (pièges pour cambrioleurs ou similaires, sur des coffres-forts E05G 5/02)
- 15/02 • avec de la fumée, du gaz, ou de la poudre, ou un liquide coloré ou parfumé
- 17/00 Alarmes d'incendie; Alarmes réagissant à une explosion** (éléments réagissant à la température G01K)
- 17/02 • Déclenchement mécanique de l'alarme, p.ex. par la cassure d'un fil métallique
- 17/04 • Déclenchement hydraulique ou pneumatique de l'alarme, p.ex. par le changement de pression d'un fluide
- 17/06 • Déclenchement électrique de l'alarme, p.ex. utilisant un interrupteur actionné thermiquement (commutateurs électriques à fonctionnement thermique en soi H01H 37/00)
- 17/08 • Déclenchement comportant l'utilisation de moyens explosifs
- 17/10 • Déclenchement par la présence de fumée ou de gaz
- 17/103 • • utilisant un dispositif émetteur et récepteur de lumière [5]
- 17/107 • • • pour détecter une diffusion de lumière due à de la fumée [5]
- 17/11 • • utilisant une chambre d'ionisation pour détecter de la fumée ou du gaz (jauges à vide utilisant des effets d'ionisation G01L 21/30; analyse de gaz en recherchant l'ionisation G01N 27/62) [5]
- 17/113 • • • Détails de structure (tubes à décharge pour mesurer la pression de gaz introduit, ou pour détecter la présence de gaz, en général H01J 41/02) [5]

- 17/117 • • en utilisant un dispositif de détection pour des gaz spécifiques, p.ex. des produits de combustion, produits par l'incendie (G08B 17/103, G08B 17/11 ont priorité; recherche ou analyse de gaz en général G01N, p.ex. en utilisant des moyens électriques G01N 27/00) [5]
- 17/12 • Déclenchement par la présence de rayonnement ou de particules, p.ex. de rayonnement infrarouge, d'ions
- 19/00 Alarmes réagissant à plusieurs conditions différentes, indésirables ou anormales, p.ex. cambriolage et incendie, température anormale et débit d'écoulement anormal**
- 19/02 • Alarmes réagissant à la formation ou à la formation escomptée de la glace (indication des conditions météorologiques G01W 1/00)
- 21/00 Alarmes réagissant à une seule condition particulière, indésirable ou anormale, et non prévues ailleurs**
- 21/02 • Alarmes pour assurer la sécurité des personnes [7]
- 21/04 • • réagissant à la non-activité, p.ex. de personnes âgées (G08B 21/06 a priorité) [7]
- 21/06 • • indiquant un état de sommeil, p.ex. alarmes contre l'assoupissement (dispositifs de sécurité sensibles à l'incapacité du conducteur pour la commande des ensembles de propulsion de véhicules B60K 28/06) [7]
- 21/08 • • réagissant à la présence de personnes dans une masse d'eau, p.ex. dans une piscine; réagissant à un état anormal d'une masse d'eau [7]
- 21/10 • • réagissant aux événements désastreux, p.ex. les tornades, les tremblements de terre (séismologie G01V 1/00; indication des conditions météorologiques G01W 1/00) [7]
- 21/12 • • réagissant à l'émission indésirable de substances, p.ex. alarmes de pollution (alarmes pour canalisations F17D 3/01) [7]
- 21/14 • • • Alarmes réagissant aux gaz toxiques (G08B 21/16 a priorité) [7]
- 21/16 • • • Alarmes réagissant aux gaz combustibles [7]
- 21/18 • Alarmes de situation (G08B 21/02 a priorité) [7]
- 21/20 • • réagissant à l'humidité [7]
- 21/22 • • réagissant à la présence ou à l'absence de personnes [7]
- 21/24 • • Alarmes aide-mémoire, p.ex. alarmes contre la perte (dispositifs pour prévenir la perte de sacs ou similaires A45C 13/24) [7]
- 23/00 Alarmes réagissant à des conditions indésirables ou anormales, non spécifiées**
- 25/00 Systèmes d'alarme dans lesquels l'emplacement du lieu où existe la condition déclenchant l'alarme est signalé à une station centrale, p.ex. systèmes télégraphiques d'incendie ou de police**
- 25/01 • caractérisés par le moyen de transmission [5]
- 25/04 • • utilisant une ligne de signalisation unique, p.ex. en boucle fermée [5]
- 25/06 • • utilisant le réseau d'alimentation en énergie (systèmes pour la transmission d'informations par lignes de distribution d'énergie, en général H04B 3/54) [5]
- 25/08 • • utilisant les lignes de communication (systèmes de communication téléphonique combinés avec des systèmes d'alarme H04M 11/04) [5]
- 25/10 • • utilisant des systèmes de transmission sans fil [5]
- 25/12 • Dispositions pour transmettre une alarme par commande manuelle en cas de sinistre [5]
- 25/14 • Dispositions centrales pour la réception ou l'indication d'une alarme [5]
- 26/00 Systèmes d'alarme dans lesquels des sous-stations sont interrogées successivement par une station centrale**
- 27/00 Systèmes d'alarme dans lesquels la condition déclenchant l'alarme est signalée par une station centrale à plusieurs sous-stations**
- 29/00 Vérification ou contrôle des systèmes de signalisation ou d'alarme; Prévention ou correction d'erreurs de fonctionnement, p.ex. empêchant le déclenchement non autorisé**
- 29/02 • Surveillance continue des systèmes de signalisation ou d'alarme [5]
- 29/04 • • Surveillance des circuits détecteurs [5]
- 29/06 • • Surveillance des circuits de ligne, p.ex. signalisation de défauts de ligne (essai ou localisation de défauts dans les câbles ou les lignes en général G01R 31/02, G01R 31/08) [5]
- 29/08 • • • Signalisation d'une violation du circuit de ligne [5]
- 29/10 • • Surveillance des circuits avertisseurs [5]
- 29/12 • Vérification intermittente des systèmes de signalisation ou d'alarme [5]
- 29/14 • • Vérification des circuits de détection [5]
- 29/16 • Systèmes de signalisation ou d'alarme de sécurité, p.ex. systèmes redondants [5]
- 29/18 • Prévention ou correction d'erreurs de fonctionnement (G08B 29/02, G08B 29/12 ont priorité) [5]
- 29/20 • • Etalonnage, y compris les dispositions d'auto-étalonnage [5]
- 29/22 • • • Dispositions pour faciliter l'étalonnage manuel, p.ex. dispositions d'entrée ou de sortie pour la vérification; Maintien de valeurs intermittentes permettant la mesure [5]
- 29/24 • • • Auto-étalonnage, p.ex. pour la correction de la dérive ambiante ou du vieillissement de composants [5]
- 29/26 • • • • par mise à jour et emmagasinage de seuils de référence [5]
- 29/28 • • • • par changement du gain d'un amplificateur [5]
- 31/00 Systèmes d'alarme à prédiction caractérisés par une extrapolation ou un autre type de calcul utilisant des données historiques mises à jour [5]**

G08C SYSTÈMES DE TRANSMISSION POUR VALEURS MESURÉES, SIGNAUX DE COMMANDE OU SIMILAIRES
(systèmes de transmission à pression de fluide F15B; moyens mécaniques pour convertir la sortie d'un organe sensible en une autre variable G01D 5/00; systèmes de commande mécanique G05G) [4]

Schéma général

SYSTÈME DE TRANSMISSION EN GÉNÉRAL

Electrique; non électrique.....	19/00, 23/00
SYSTÈME DE TRANSMISSION DE POSITION D'UN OBJET.....	21/00
MOYENS DE TRANSMISSION	
Multiplex; en utilisant une voie électrique sans fil.....	15/00, 17/00
TRAITEMENT DE SIGNAUX	
Différentiation, retardement.....	13/00
CONTRÔLE OU CORRECTION D'ERREURS.....	25/00

13/00	Dispositions pour influencer la relation entre les signaux d'entrée et ceux de sortie, p.ex. différenciation, retardement	19/20	• • • agissant sur des dispositifs dynamo-électriques, p.ex. moteur pas à pas
13/02	• pour donner un signal qui soit une fonction de deux ou plusieurs signaux, p.ex. la somme, le produit	19/22	• • par variation de la durée d'impulsions individuelles
		19/24	• • utilisant le déplacement dans le temps d'impulsions
15/00	Dispositions caractérisées par l'utilisation du multiplexage pour la transmission de plusieurs signaux par une voie commune	19/26	• • par variation de la fréquence de répétition d'impulsions
15/02	• simultanément, c. à d. utilisant la division de fréquence	19/28	• • utilisant un code d'impulsions
15/04	• • les signaux étant modulés sur des fréquences porteuses	19/30	• dans lesquels la transmission se fait par la sélection d'un ou plusieurs conducteurs ou canaux parmi plusieurs conducteurs ou canaux (G08C 19/38 a priorité)
15/06	• successivement, c. à d. utilisant la division de temps	19/32	• • d'un conducteur ou canal
15/08	• • les signaux étant représentés par l'amplitude de courant ou de tension dans la voie de transmission	19/34	• • d'une combinaison de conducteurs ou canaux
15/10	• • les signaux étant représentés par les fréquences ou la phase de courant ou de tension dans la voie de transmission	19/36	• utilisant des moyens optiques pour convertir le signal d'entrée
15/12	• • les signaux étant représentés par des caractéristiques d'impulsion dans la voie de transmission	19/38	• utilisant des dispositifs dynamo-électriques (actionnés par des impulsions G08C 19/20)
		19/40	• • dont seulement le rotor ou le stator porte un enroulement auquel un signal est appliqué, p.ex. utilisant un moteur pas à pas
17/00	Dispositions pour transmettre des signaux caractérisés par l'utilisation d'une voie électrique sans fil [6]	19/42	• • • ayant trois pôles de stator
17/02	• utilisant une voie radio [6]	19/44	• • • ayant plus de trois pôles de stator
17/04	• utilisant des dispositifs couplés magnétiquement [6]	19/46	• • dont le rotor ou le stator portent des enroulements (ayant un rotor en cage d'écureuil G08C 19/40)
17/06	• utilisant un couplage capacitif [6]	19/48	• • • étant du type à stator triphasé et à rotor alimenté en courant alternatif à fréquence constante, p.ex. selsyn, magslip
19/00	Systèmes de transmission de signaux électriques (G08C 17/00 a priorité)	21/00	Systèmes de transmission de position d'un objet par rapport à un système de références prédéterminé, p.ex. système téléautographique [5]
19/02	• dans lesquels le signal transmis est l'amplitude d'un courant ou d'une tension (G08C 19/36, G08C 19/38 ont priorité)	23/00	Systèmes de transmission de signaux non électriques, p.ex. systèmes optiques
19/04	• • utilisant une résistance variable	23/02	• utilisant des ondes acoustiques [6]
19/06	• • utilisant une inductance variable	23/04	• utilisant des ondes lumineuses, p.ex. infrarouges [6]
19/08	• • • influençant différentiellement deux bobines	23/06	• • à travers des guides de lumière, p.ex. des fibres optiques [6]
19/10	• • utilisant une capacité variable		
19/12	• dans lesquels le signal transmis est la fréquence ou la phase d'un courant alternatif	25/00	Dispositions pour prévenir ou corriger les erreurs; Dispositions de contrôle
19/14	• • utilisant une combinaison de fréquences fixes	25/02	• par signalisation en retour de la station réceptrice à la station émettrice
19/16	• dans lesquels la transmission est par impulsions	25/04	• par enregistrement des signaux transmis
19/18	• • utilisant un nombre variable d'impulsions dans un train		

G08G SYSTÈMES DE COMMANDE DU TRAFIC (contrôle du trafic ferroviaire, sécurité du trafic ferroviaire B61L; aménagement des panneaux de signalisation routière ou des signaux de trafic routier E01F 9/00; systèmes radar ou systèmes analogues prévus pour la commande du trafic G01S 13/91; systèmes sonar ou lidar spécialement prévus pour la commande du trafic G01S 15/88, G01S 17/88) [2]

Note(s)

La présente sous-classe couvre:

- l'identification des contrevenants aux règles de la circulation;
- l'indication de la position de véhicules pour la commande du trafic;
- les systèmes de navigation à des fins de commande du trafic, c. à d. les systèmes dans lesquels la navigation ne s'effectue pas de façon autonome à bord du véhicule mais où les véhicules sont guidés au moyen d'instructions qui leur sont transmises;
- l'indication des places libres dans les parcs de stationnement.

1/00 Systèmes de commande du trafic pour véhicules routiers

- 1/005 • comprenant un indicateur pour guider les piétons [5]
- 1/01 • Détection du mouvement du trafic pour le comptage ou la commande (G08G 1/07-G08G 1/14 ont priorité; tarification routière modulable ou taxation de congestion de véhicules ou d'utilisateurs de véhicules G07B 15/06)
- 1/015 • • avec des dispositions pour distinguer différents types de véhicules, p.ex. pour distinguer les automobiles des cycles
- 1/017 • • par identification des véhicules (G08G 1/015, G08G 1/054 ont priorité) [5]
- 1/02 • • utilisant des pédales incorporées dans la chaussée (patins ou autres dispositifs sensibles réagissant au passage des véhicules E01F 11/00)
- 1/04 • • utilisant des détecteurs optiques ou ultrasonores
- 1/042 • • utilisant des détecteurs inductifs ou magnétiques [5]
- 1/048 • • avec des dispositions pour compenser les conditions ambiantes ou d'autres paramètres, p.ex. la neige, un véhicule arrêté à un détecteur [5]
- 1/052 • • avec des dispositions pour déterminer la vitesse ou l'excès de vitesse [5]
- 1/054 • • • en photographiant les véhicules en excès de vitesse [5]
- 1/056 • • avec des dispositions pour distinguer la direction de circulation [5]
- 1/065 • par comptage des véhicules dans une section de la route ou dans un parc de stationnement, c. à d. en comparant le nombre des arrivants et celui des partants (tarification routière modulable ou taxation de congestion de véhicules ou d'utilisateurs de véhicules G07B 15/06)
- 1/07 • Commande des signaux de trafic
- 1/08 • • selon le nombre ou la vitesse détectés des véhicules
- 1/081 • • plusieurs carrefours dépendant d'une commande commune [5]
- 1/082 • • • Commande de l'intervalle de temps entre le début de la même phase d'un cycle à des carrefours adjacents [5]
- 1/083 • • • Commande du temps attribué entre les phases d'un cycle [5]
- 1/085 • • utilisant un minuteur cyclique à fonctionnement libre
- 1/087 • • Intervention prioritaire sur la commande du trafic, p.ex. au moyen d'un signal transmis par un véhicule de secours [5]

- 1/09 • Dispositions pour donner des instructions variables pour le trafic (dispositifs d'affichage d'information variable par sélection ou combinaison d'éléments individuels G09F 9/00)
- 1/095 • • Feux de trafic
- 1/0955 • • • transportables [5]
- 1/096 • • avec des indicateurs dans lesquels la progression d'une marque montre le temps écoulé, p.ex. celui du feu vert
- 1/0962 • • avec un indicateur monté à l'intérieur du véhicule, p.ex. délivrant des messages vocaux [5]
- 1/0965 • • • répondant à des signaux provenant d'un autre véhicule, p.ex. d'un véhicule de secours [5]
- 1/0967 • • • Systèmes impliquant la transmission d'informations pour les grands axes de circulation, p.ex. conditions météorologiques, limites de vitesse (transmission d'instructions de navigation au véhicule G08G 1/0968) [5]
- 1/0968 • • • Systèmes impliquant la transmission d'indications de navigation au véhicule [5]
- 1/0969 • • • • ayant un dispositif de visualisation sous forme de carte [5]
- 1/097 • Systèmes de surveillance de la commande du trafic, p.ex. en donnant l'alarme si deux rues se croisant ont des feux verts simultanément
- 1/123 • indiquant la position de véhicules, p.ex. de véhicules à horaire déterminé (transmission d'instructions de navigation aux véhicules G08G 1/0968) [5]
- 1/127 • • à une station centrale [5]
- 1/13 • • • l'indicateur étant sous la forme d'une carte [5]
- 1/133 • • • à l'intérieur du véhicule [5]
- 1/137 • • • l'indicateur étant sous la forme d'une carte [5]
- 1/14 • indiquant des places libres individuelles dans des parcs de stationnement
- 1/16 • Systèmes anticollision (systèmes d'aide à la conduite de véhicules routiers destinés à prévoir ou à éviter une collision probable ou imminente, qui ne se limitent pas à la commande d'un sous-ensemble particulier B60W 30/08) [2, 2006.01]
- 3/00 Systèmes de commande du trafic pour les véhicules marins** (marquage des routes de navigation B63B 22/16, B63B 51/00)
- 3/02 • Systèmes anticollision
- 5/00 Systèmes de commande du trafic aérien [2]**
- 5/02 • Aides pour l'atterrissage automatique, c. à d. systèmes dans lesquels les données des vols d'avions arrivant sont traitées de façon à fournir les données d'atterrissage (aides à l'atterrissage à bord des aéronefs B64D 45/04; aides à l'atterrissage visuelles ou acoustiques B64F 1/18)

G08G

- 5/04 • Systèmes anticollision
- 5/06 • pour la commande lorsque l'appareil est au sol [2]
- 7/00 Systèmes de commande du trafic pour la commande simultanée de plusieurs types différents de véhicules [2]**
- 7/02 • Systèmes anticollision [2]
- 9/00 Systèmes de commande du trafic de véhicules, dans lesquels le type de véhicule est sans importance ou d'un type non spécifié [2]**
- 9/02 • Systèmes anticollision [2]
- 99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2006.01]**